



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 7 juin 2021

Présents : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI,
Monsieur Jean THAON.

Absent excusé : Monsieur Charles Ange GINESY.

**RAPPORT N° 21-B26 - REMBOURSEMENT DE LA CONSOMMATION
D'ÉLECTRICITÉ DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA TURBIE**

Dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours (CIS) de La Turbie qui sera réceptionné fin mai 2021, le service départemental de l'électricité et du gaz des Alpes-Maritimes (SDEG) chargé de l'opération d'alimentation en électricité de la caserne doit procéder, à la demande de la commune, à l'installation d'un transformateur.

Compte-tenu des retards de livraison engendrés par la crise sanitaire, ce dernier, a informé la commune et le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) que son intervention aurait lieu, au plus tôt, début septembre 2021.

Les sapeurs-pompiers devant prendre possession du centre de secours au mois de juin 2021, avant la saison opérationnelle estivale, la société SMBTP, titulaire du compte prorata, a proposé au SDIS 06 de prolonger l'utilisation du compteur de chantier jusqu'à la livraison et l'installation du transformateur.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser le SDIS 06 à rembourser, à l'entreprise SMBTP, la consommation électrique générée par le centre de secours pour la période allant de la réception sans réserve du CIS jusqu'à l'installation du transformateur par le SDEG.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice (chapitre 011 - article 60612).

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le SDIS 06 à rembourser, à l'entreprise SMBTP, la consommation électrique générée par le centre de secours pour la période allant de la réception sans réserve du CIS jusqu'à l'installation du transformateur par le SDEG.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY